



CQPM • Technicien de fabrication d'instruments coupants



Produire - Réaliser

Conception industrielle - Bureau d'étude

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le technicien de fabrication d'instruments coupants réalise, à partir d'un projet ou d'un cahier des charges, l'étude de faisabilité d'un produit ou d'une ligne de produits en prenant en compte les contraintes techniques et économiques. A l'aide des applications et outils informatiques adéquats, il prépare les données nécessaires et met en œuvre des équipements de découpe pour la réalisation des pièces d'un instrument coupant. Il assure et/ou coordonne les différentes phases de préparation et de finition ; il peut faire appel à des prestataires extérieurs si nécessaire. Il s'assure de la conformité de la réalisation aux exigences du cahier des charges.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La représentation d'un instrument coupant et/ou de ses pièces constitutives de manière normalisée
- La fabrication d'un instrument coupant à partir d'un programme
- L'animation technique d'une équipe de production

COMPÉTENCES

- Réaliser l'étude de faisabilité de la production d'un instrument coupant
- Élaborer tout ou partie de la maquette numérique d'un instrument coupant



- Réaliser le dessin d'ensemble et/ou des dessins de définition avec leurs cotations
- Générer un programme en FAO et exécuter la découpe d'un instrument coupant ou des ses éléments
- Vérifier et retoucher les différentes pièces pour optimiser l'ensemble
- Réaliser les finitions de l'instrument coupant et contrôler l'ensemble
- Ordonnancer et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité
- Affecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production
- Animer une équipe dans son périmètre

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : 2021 0330

État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE Individuelle/ Collective